



République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 septembre 2021

Compte-rendu sommaire Publié le 29.09.2021

41/2021 – MODIFICATION A TITRE DEFINITIF DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOUFFELWEYERSHEIM

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- *DE FIXER à titre définitif le lieu des réunions du Conseil Municipal à l'Espace Culturel des Sept Arpents - rue des Sept Arpents à Souffelweyersheim.*
- *D'INFORMER la population du changement définitif de lieu des séances du conseil municipal.*

Adopté à l'unanimité

42/2021 – COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE : ADHESION A LA PLATEFORME ALSACE MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- *d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit*

APPROUVE

- *les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération*

AUTORISE

- *le M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation jointes en annexe de la présente délibération.*

Adopté à l'unanimité

43/2021 - CREATION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le Conseil Municipal,

APPROUVE

- **La création d'un Relais Petite Enfance (RPE) rattaché au Service Petite Enfance de la Ville de Souffelweyersheim ;**
- **Le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance « Les Cigognes » (RPE) demandé par la CAF ;**
- **Le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance « Les Cigognes » ;**

AUTORISE

- **Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et aides financières auprès de la CAF et autres organismes ou collectivités territoriales susceptibles d'intervenir.**
- **Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance « Les Cigognes » de Souffelweyersheim ;**

DECIDE

- **D'abroger la délibération 51/2016 en date du 03 octobre 2016 portant création d'un Relais d'Assistants Maternels commun entre la commune de Souffelweyersheim et la commune de Reichstett.**

Adopté à l'unanimité

44/2021 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CREATION D'EMPLOI AU RELAIS PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- **de supprimer au tableau des effectifs, le poste de Responsable du Relais d'Assistants Maternels à 50 % (17,5/35^{ème}) dans le cadre d'emploi de catégorie A, au grade d'éducateur de jeunes enfants dans la filière médico-sociale ;**
- **de créer au tableau des effectifs, un poste de Responsable du Relais Petite Enfance à temps plein (35/35^{ème}) dans cadre d'emploi de catégorie A, au grade d'éducateur de jeunes enfants dans la filière médico-sociale ;**
- **de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;**

AUTORISE

- **Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux différentes formalités liées à la création et la suppression d'emploi.**

Les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

45/2021 – AFFAIRES DU PERSONNEL – CREATION D'EMPLOI PERMANENT

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- *de la création de l'emploi, avec effet du 1^{er} octobre 2021, d'un assistant d'enseignement artistique à temps non-complet avec un coefficient d'emploi de 12/35^{ème}.*

Cet emploi devra être fourni par un fonctionnaire de catégorie B.

S'il ne peut pas être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'assistant artistique principal de 2^{ème} classe (échelon 01 à 13).

- *de modifier ainsi le tableau des emplois ;*

Les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

46/2021 – AFFAIRES DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE

- *la modification de la durée hebdomadaire de service pour l'emploi occupé dont le coefficient d'emploi initial est de 29.95/35^{ème} pour passer à un coefficient de 21.85/35^{ème}.*
- *Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux différentes formalités liées à la modification de la durée hebdomadaire de service pour l'emploi occupé précité.*

Adopté à l'unanimité

47/2021 – AFFAIRES DU PERSONNEL : ENCADREMENT DU DROIT DE GREVE DES AGENTS DU SERVICE PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE

- ***Le contenu du protocole d'accord d'encadrement du droit de grève des agents dans le service petite enfance de la commune de Souffelweyersheim (accueil des enfants de moins de trois ans) résultant du groupe de travail du 1^{er} septembre 2021.***

AUTORISE

- ***Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole d'accord d'encadrement du droit de grève des agents dans le service petite enfance de la commune de Souffelweyersheim (accueil des enfants de moins de trois ans) joint en annexe.***

Adopté à l'unanimité